



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2020/2021



SOMMAIRE

Infos Générales

- Projet Sportif Fédéral
- Finales Régionales 2022

Page 1

Commission des Compétitions

Page 3

Basket Santé

Page 5

Micro Basket

Page 6

Formation des Techniciens

Page 7

1 Jeune – 1 solution (aide aux employeurs)

Page 9

INFOS GENERALES

Projet Sportif Fédéral

[Ouverture de la Campagne PSF 2022](#)

La campagne de demande de subvention au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF) pour l'année 2022 est ouverte. D'ores et déjà, chaque structure peut saisir ses demandes dans [LeCompteAsso](#). Pour les structures sans compte, la FFBB vous accompagne dans la création de cet espace ; pour toutes les autres, il conviendra de mettre à jour ses informations.

Finales Régionales 2022

La date limite pour les candidatures à l'organisation d'une Phase Finale des Championnats Régionaux AURA a été prolongée au **14 avril 2022**.

Vous avez possibilité de candidater pour

- le weekend du **21-22 mai 2022** (1/4 Finales Jeunes). **Si vous avez une équipe susceptible de participer à ces 1/4 de Finale, elle pourra jouer à domicile.**
- le weekend du **4-5 juin 2022** (Finales Playoff Seniors – U20 / 1/2 Finales et Finales Jeunes)
- le weekend du **11-12 juin 2022** (Finales Seniors – U20)

Minimum de 7 matchs par jour, possibilité de recettes buvette pour votre club. Il vous est demandé de mettre à disposition uniquement un responsable de salle.

[Cahier des Charges de l'Organisation](#)

[CLIQUEZ POUR CANDIDATER](#)

COMMISSION COMPETITIONS

Surclassements



[NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2021-2022](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.

Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.

Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)

Classements Seniors Phase 2 – J4

Classement FFBB validé à l'issue de la phase 1

FBI ne nous permet pas d'intégrer automatiquement les résultats de la phase 1 dans le classement de la phase 2 actuelle. Le tableau de classement sur le site FFBB n'est donc pas affiché pour éviter toute confusion.

Le classement de la phase 1 et le classement de la phase 2 seront compilés pour obtenir un classement jusqu'à l'ultime journée.

[Les classements de la Journée 4](#) sont à retrouver officiellement sur le site internet de la ligue.

Les égalités de points seront traitées à l'issue de la dernière journée.

Création et Modification des CTC

La Coopération Territoriale de Clubs (CTC) est une convention par laquelle des clubs affiliés à la FFBB s'engagent à collaborer en vue d'assurer le développement du Basket-ball, conformément aux orientations de la politique de la Fédération Française de Basket-ball.

Le dossier de CTC doit être adressé à la FFBB - Commission Fédérale Clubs - exclusivement via la plateforme informatique modifications des structures sportives avant le 30 avril précédent la saison à partir de laquelle les clubs signataires souhaitent coopérer.

Toute modification de la CTC (intégration ou retrait d'une association) devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la Commission Fédérale Clubs exclusivement via la plateforme informatique.

Nous vous informons de l'ouverture de la plateforme « Création et modification des structures sportives » qui vous permettra d'effectuer les opérations suivantes :

- Création d'une CTC
- Modification d'une CTC
- Fin d'une CTC

La plateforme est ouverte du lundi 21 mars 2022 au samedi 30 avril 2022.

Lien vers les règlements généraux

https://www.ffbb.com/sites/default/files/reglements_generaux_2021-2022_1.pdf

Lien vers la plateforme <http://structures-sportives.ffbb.com/>

La Commission Fédérale Clubs et le service Territoires restent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet.

Nous vous invitons à saisir la FFBB via l'adresse ctcassistance@ffbb.com .

Vous trouverez les documents utiles au [LIEN SUIVANT](#)

Protocole COVID toujours en vigueur

Conditions cumulatives pour l'examen des demandes :

- Au moins 3 joueurs/joueuses testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement ;
- Ces 3 joueurs/joueuses ont à minima joué 5 rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de saison 2021/2022 ;
- La demande de report intervient avant 14h le jour précédant le weekend de la rencontre.

Les demandes de reports sont à envoyer avant le vendredi 14h00, avec les résultats des tests positifs des 3 joueuses-joueurs minimums à : sportive@aurabasketball.com

Au-delà du vendredi 14h00 : Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas prendre part à la rencontre, et compte tenu des délais, nous vous invitons à contacter le club adverse et tous les officiels arbitres de la rencontre (si désignations) ainsi que la CRO cro@aurabasketball.com afin de les informer que la rencontre ne se tiendra pas et de vous assurer qu'ils ne se déplaceront pas afin d'éviter des déplacements inutiles et les frais associés.

Puis d'envoyer un mail à la sportive sportive@aurabasketball.com afin de transmettre l'ensemble des pièces justificatives dès que vous les avez en votre possession.

Après la date prévue de la rencontre, la Commission traitera de la demande de report en prenant en compte toutes les pièces justificatives (résultat positif à un test de dépistage, déclaration de cas contact etc.).

La Commission décidera ainsi du sort de la rencontre : rencontre à jouer à une date ultérieure ou forfait de l'équipe fautive.

Report des rencontres du Week-end

- **Pour les rencontres Jeunes**

Elles devront se jouer avant le mercredi 4 mai. Un point sur les dérogations sera fait ce weekend. La Commission Régionale des Compétitions positionnera les rencontres au samedi 30 avril pour ceux qui n'auraient pas créé de dérogation.

- **Pour les rencontres Seniors et U20**

Les rencontres reportées suite à l'épisode neigeux ou pour cause de COVID, doivent être planifiées au plus tard le lundi 18 avril. La Commission Régionale des Compétitions positionnera les rencontres au lundi 18 avril pour ceux qui n'auraient pas créé de dérogation.

e-Marque V2 1.2.60

Une nouvelle version d'e-Marque V2 a été déployée **ce mercredi 6 avril 2022**, et est disponible sur FBI > Compétitions et sur Sporteef, notre plateforme de formation e-Learning dans le module « Utiliser l'e-Marque V2 2020 ».

Cette nouvelle version est codifiée en **1.2.60**. Nous vous invitons à la télécharger.

Cette nouvelle version apporte des évolutions directement sur **l'application e-Marque V2** et répond aux problématiques de :

- Signatures de fin de rencontre,
- Sécurisation de la transmission du match, avec l'apparition du nouveau bouton Retransmettre le match, en cas d'échec,
- D'intégration de la gestion des forfaits.

A noter, la version **1.2.58** reste opérationnelle, même il est recommandé l'utiliser la nouvelle version. Les 2 versions resteront actives en parallèle jusqu'à la fin de la saison 21-22.

Règlements Seniors

Suite au dernier Comité Directeur de la Ligue, des modifications ont été apportées aux Règlements Particuliers Seniors, notamment sur les permutations de fin de saison et les modalités de participation aux Phases Finales.

[CONSULTER LES REGLEMENTS SENIORS](#)

Places réservées en Nationale 3 (saison 2022-2023)

Cette procédure s'adresse uniquement aux clubs ayant une équipe engagée en Pré-Nationale pour la saison 2021/2022 et n'ayant pas pu obtenir la montée sportive en Nationale 3 à l'issue de cette saison.

[VOIR LA PROCEDURE](#)

BASKET SANTE

Nouvelles dates de Formation

De nouvelles dates de formation Basket Santé sont connues :

- **Du 09 au 13 mai 2022 à WATTIGNIES (59)**
- **Du 30 mai au 03 juin 2022 à MONTPELLIER (34)**

Pour vous inscrire et consulter toutes les offres de formation, rdv sur ce lien : <http://www.ffbb.com/formations>

Des formations "animateur basket tonik" se tiendront également, sur les mêmes dates, et sur les mêmes lieux (lien d'inscription similaire).

Dans le cadre du développement des pratiques du Vivre Ensemble et plus particulièrement du Basket Santé, la FFBB étudie entre autres, les éléments déclencheurs ainsi que l'évolution de sa mise en place au sein de ses structures affiliées. En effet, il nous semble primordial d'identifier et mieux connaître les motivations, les freins rencontrés, et ainsi définir les besoins des associations.

Pour cela, la FFBB accompagne et/ou s'appuie sur les recherches que réalisent des étudiants. C'est dans ce cadre que nous vous invitons à participer à l'étude qui s'intitule :

« Analyse organisationnelle du Basket Santé face à la résistance au changement des clubs ».

Cette dernière est mise en œuvre et organisée par Hanna VARLET (étudiante en Master 2 STAPS APAS) et également en service civique au Comité Parisien de Basket.

Nous vous invitons donc à répondre au questionnaire anonyme en suivant le lien : [Lien questionnaire](#) (temps à consacrer 5mn).

Pour tout renseignement complémentaire : h.varlet@basket75.com

MICRO BASKET

POUR QUI ??



Pour les enfants de 3 à 5 ans : leur permettre de grandir avec l'apport d'une pratique sportive adaptée-le Basket Avec et/ou sans leur(s) parent(s)



Pour les clubs : amener des adultes dans l'encadrement d'un club, mais aussi leur offrir un temps libre pour une autre pratique (Basket Santé, Basket Tonic)

POURQUOI ??



Éveiller des capacités sur de nouvelles compétences



Répondre à un besoin fondamental de mouvement

Pour concrétiser cela, la FFBB propose 2 LABELS :

Label Découverte Micro Basket



Actions ponctuelles
(Maximum 7 par saison)



Licence contact



Saisie Comité

Label Micro Basket



Actions récurrentes
(Minimum 8) ou régulières



Licence Micro basket



Saisie club

La Labellisation est obligatoire et uniquement délivrée par la FFBB.
Elle constitue le minimum indispensable à l'organisation de ce programme

La formation au diplôme " Animateur Micro Basket" est composée de trois parties :

- Partie 1 : E-learning (environ 12 heures)
- Partie 2 : Présentiel (environ 12 heures)
- Partie 3 : Evaluation finale sur site

Chaque club qui validera l'un des labels Micro Basket se verra rembourser le coût de la formation.

A titre d'information, le coût total d'une formation Micro Basket s'élève à 250 €.

Vous pouvez vous inscrire, **avant le 14 avril 2022** au lien suivant : [FFBB - FBI](#)

Plus d'information : <http://www.ffbb.com/ffbb/microBasket/presentation>

Votre interlocuteur Ligue AURA est Dominique BARRE.

Dont le mail est do barred@gmail.com et son numéro de téléphone : 06 82 06 70 36 joignable uniquement les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 11h à 12h

Vous remerciant de lui transmettre le document d'inscription.

FORMATION DES TECHNICIENS

Revalidation Régionale et Formation Continue

Nouvelles actions de formation

1/ Secteur Est AuRA



Action n°1

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 09h00 à 12h30 - RDV 08h45

Lieu : VOIRON – TSF – Salle de danse

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Préparation Physique : prévention et réathlétisation"

Intervenant : à définir

Modalité : intervention technique sur le terrain

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr



Action n°2

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 13h30 à 17h00 - RDV 13h15

Lieu : VOIRON – TSF – Salle de cours

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Statistiques et scouting"

Intervenant : à définir

Modalité : information en salle

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr

2/ Secteur Ouest AuRA



Action n°1

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 09h00 à 12h30 - RDV 08h45

Lieu : ANDREZIEUX – Palais des Sports

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Préparation Physique : prévention et réathlétisation"

Intervenant : Alexis Pradon (JA Vichy Clermont)

Modalité : intervention technique sur le terrain

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr



Action n°2

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 13h30 à 17h00 - RDV 13h15

Lieu : ANDREZIEUX – Palais des Sports

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Planification et coaching"

Intervenant : Jérémy Beaufort (BC Montbrison)

Modalité : information en salle

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr

1 jeune – 1 solution

Aide aux employeurs pour l'embauche d'un alternant

Dans le cadre de son « **plan de relance 1 jeune 1 solution** » pour faire face à la crise Covid-19, le gouvernement permet aux employeurs de bénéficier d'une aide à la formation professionnelle pour l'embauche d'un(e) alternant(e). Ces aides sont accessibles aux associations et entreprises sportives. **RQ : Pour tous les contrats signés au plus tard le 30 juin 2022**

On distingue deux types :

➤ **L'aide à l'embauche d'un apprenti** : versement d'une prime exceptionnelle par l'état d'un montant de 5 000 € pour le recrutement en contrat d'apprentissage de jeunes de moins de 18 ans, et de 8 000€ pour un jeune entre 18 à 30 ans.

Conditions d'éligibilité :

- Pour toutes les associations et entreprises : le secteur sportif est concerné.
 - Accès : Jeunes de 16 à 29 ans ; Travailleurs handicapés ; Sportifs de Haut Niveau ; Personnes en création ou reprise d'entreprise.
 - Durée du contrat : 6 mois à 3 ans (la durée du contrat d'apprentissage doit être en adéquation avec la durée de la formation suivie).
 - Date de conclusion : pour bénéficier de la prime exceptionnelle de l'état, le contrat doit être conclu au plus tard le 30 juin 2022.
 - Formation : diplôme d'état (DES JEPS / DE JEPS / BP JEPS etc.) ou titre inscrit au RNCP.
 - Montant : Aide de 5 000 € (mineurs) et 8 000 € (majeurs) ; déclenché dès le dépôt du contrat à l'OPCO (AFDAS pour la branche sport).
- **L'aide pour l'embauche d'un alternant en contrat de** professionnalisation :
- **5 000 €** pour un **alternant de moins de 18 ans**
 - **8 000 €** pour un **alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus)** par contrat préparant à un diplôme (ou un titre professionnel, un certificat de qualification) jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du [Répertoire national des certifications professionnelles](#) - RNCP).

Pour en savoir plus :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14253>
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/aide-a-embauche-apprentissage>
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/aide-embauche-contrat-professionnalisation>